



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le 07/03/2024

ID : 083-288300411-20240229-A_2024_73-AU

S²LOW

1

ARRETE N° 2024-73

FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE POUR LE COMPTE DE LA REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR SESSION 2024

Nous, Christian SIMON, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR, Maire de LA CRAU,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation,

Vu le décret n° 2007-116 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 21 du décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoint territoriaux d'animation,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2023-291 du 28 juillet 2023 portant ouverture d'un examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe pour le compte de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur session 2024,

Vu l'arrêté n° 2023-472 du 29 septembre 2023 fixant les modalités du dossier d'inscription à l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe pour le compte de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur session 2024,

Considérant le recensement des besoins régionaux pour l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe et qu'au regard de l'importance des demandes et de leur répartition géographique, il apparaît que les Centres de Gestion mobilisent leurs moyens pour organiser ce concours sur le périmètre régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Considérant que la période des inscriptions s'est déroulée du 24 octobre 2023 au 29 novembre 2023 et que la validation des dossiers était ouverte jusqu'au 7 décembre 2023 23h59.

ARRETONS

ARTICLE 1 : La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe compte 42 candidats et est arrêtée comme suit :

	Candidat	Date naissance	Admis sous réserve de fournir :
1.	Madame Ophélie AMAR	25/10/1984	
2.	Madame Alice BAILET née GUILBERT	05/07/1979	
3.	Madame Laurianne BARBAROUX	04/08/1994	Fournir document retraçant l'expérience professionnelle du candidat
4.	Monsieur Rémi BARRAL	24/12/1985	
5.	Madame Hilal BEDDOU née BULUT	08/03/1994	
6.	Monsieur Jean-Philippe BIDEAU CASTELLI	26/08/1976	
7.	Monsieur Michael CHAUMONT	01/07/1999	- Fournir ES du CDG83 rempli par votre RH - Fournir document retraçant l'expérience professionnelle du candidat
8.	Madame Nawal CHERIF née BOUCHAR	30/09/1986	
9.	Madame Emmanuelle COLLET	16/01/1992	Le candidat sera-t-il en activité le jour de clôture des inscriptions ?
10.	Madame Johanna CORMENIER	12/05/1991	
11.	Monsieur Philippe COUMONT	25/09/1978	
12.	Madame Emmanuelle DAUMAS	13/01/1986	Fournir arrêté de dernière situation
13.	Monsieur Laurent ESPELETA	28/05/1978	
14.	Madame Jessica FRERE	22/08/1987	
15.	Madame Laetitia FRIZON née GUEDJ	13/11/1980	Le candidat sera-t-il en activité le jour de clôture des inscriptions ?

	Candidat	Date naissance	Admis sous réserve de fournir :
16.	Madame Laura GAIFFE	22/10/1996	
17.	Madame Djamila GAILLARD née BENYATTOU	14/08/1978	
18.	Madame Aurélie GUGLIERI	04/03/1997	- Le candidat sera-t-il en activité le jour de clôture des inscriptions ? - Fournir document retraçant l'expérience professionnelle du candidat
19.	Madame Jessica GUIDEZ	29/10/1979	
20.	Monsieur Nicolas JACQUINET	02/12/1985	
21.	Madame Claire KONIECZNY	27/07/1989	
22.	Madame Coraline KRAKOWKI	15/02/1996	
23.	Madame Carine LABORDE née GOBBI	09/03/1973	
24.	Madame Claire LALLART	23/08/1995	
25.	Madame Christelle LETHIERS-COMBES née COMBES	08/09/1974	
26.	Madame Victoria LUCCI	01/09/1995	
27.	Madame Nathalie MARRO née CRUZ	07/04/1983	Fournir document retraçant l'expérience professionnelle du candidat
28.	Monsieur Romain MIKA	16/04/1988	
29.	Monsieur Valentin NICOD	13/02/1997	
30.	Madame Sonia PAILHON	21/03/1976	
31.	Madame Delphine PAOLETTI	15/03/1987	
32.	Monsieur Jean-Pascal PAVOT	03/05/1971	
33.	Madame Manon POUPON	18/03/1996	
34.	Madame Angélique ROMAN	31/08/1994	
35.	Monsieur Jordan ROSI DETTO ROZZI	23/08/1990	- Fournir document retraçant l'expérience professionnelle du candidat - Formulaire d'inscription : document incomplet - Fournir arrêté de dernière situation
36.	Madame Cyrilla ROUSSEAU née EYNARD	06/05/1986	Fournir document retraçant l'expérience professionnelle du candidat

	Candidat	Date naissance	Admis sous réserve de fournir :
37.	Monsieur Charles SAUTRON	29/10/1992	
38.	Madame Claire SCIFO née ABATE	04/11/1983	- Fournir document retraçant l'expérience professionnelle du candidat - Etat des services : à fournir
39.	Madame Magalie SOLER	27/06/1974	
40.	Monsieur Dorian SOLIVERES	14/10/1996	
41.	Monsieur Philippe SUCHON	23/04/1984	- Fournir arrêté d'intégration dans le grade d'adjoint d'animation - Fournir document retraçant l'expérience professionnelle du candidat
42.	Madame Muriel VANACKER	06/02/1973	

ARTICLE 2 : Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR est chargé de l'exécution du présent arrêté, affiché dans les locaux du Centre de Gestion. Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal administratif de Toulon, 5 rue Racine, CS 40510, 83 041 TOULON Cedex 9 ou à partir de l'application Télérecours citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.
Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Département du VAR.

Fait à LA CRAU, le 29 Février 2024

Pour le Président Christian SIMON,
et, par délégation,
le 2ème Vice-Président,

René UGO
Maire de SEILLANS
Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence

